Message d’intérêt public

Certificats d’inspection mécanique d’autobus scolaires

Date de début : 1er aout 2023
Date de fin : 18 aout 2023
Dans l’ensemble du Nunavut **60 s**

Le ministère du Développement économique et des Transports rappelle aux prestataires de services de transport scolaire leur obligation de produire un certificat d’inspection mécanique pour leurs véhicules d’ici le 31 aout 2023.

Cet avis s’adresse aux prestataires dont les services ont été retenus par le ministère de l’Éducation ou par une administration scolaire de district.

À titre de rappel, un certificat d’inspection mécanique d’autobus scolaire doit être rempli pour chaque autobus exploité. Vous pouvez télécharger ce document ici.

Veuillez courrieller les formulaires dument remplis à James Demcheson, gestionnaire responsable de la sécurité et des inspections des véhicules motorisés, à jdemcheson@gov.nu.ca.

Le non-respect de cette exigence peut entrainer une amende.

Pour d’autres renseignements, veuillez contacter la Division des véhicules motorisés au numéro 1 888 975-5999 ou par courriel à motorvehicles@gov.nu.ca.

###

Relations avec les médias :

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère du Développement économique et des Transports
867 975-7818
edt@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᐸᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d’intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications